

ON
THE
MOVE

Guide des financements de la mobilité
internationale pour les artistes et
professionnel·le·s de la culture

Focus sur
les territoires
ultramarins
français

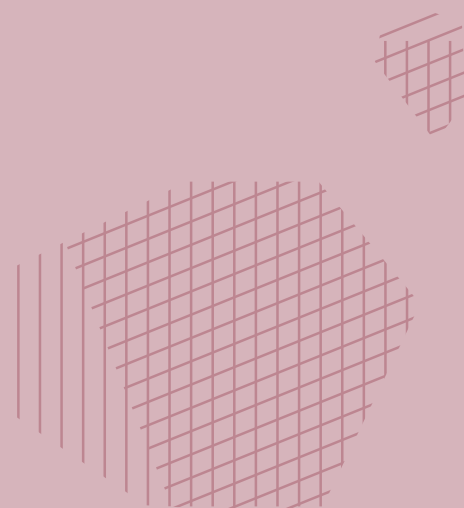
ÉDITION 2022-2023

Soutenu
par



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



On the Move est le réseau d'information international focalisé sur la mobilité des artistes et professionnel-le-s de la culture qui compte, en 2022, 67 membres dans 26 pays.

On the Move diffuse gratuitement et régulièrement des opportunités de mobilité culturelle et des possibilités de financements sur son site Internet, ses réseaux sociaux, et dans ses lettres d'informations mensuelles ; co-réalise des guides et des documents de référence sur la mobilité culturelle et des sujets connexes ; traite des défis liés à la mobilité culturelle (par exemple, les visas et les problèmes administratifs ainsi que les défis écologiques) par le biais de rapports et de rencontres professionnelles ; et facilite des accompagnements et des événements pour ses membres et ses partenaires.

Cofinancé par l'Union européenne et le ministère de la Culture, On the Move défend et promeut une vision plus équitable, inclusive, et diverse de la mobilité.

<https://on-the-move.org>

ON
THE
MOVE

Soutenu
par



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

Recherche Cynthia Phibel et Nathalie Gonthier
Avec la contribution d'Anaïs Lukacs pour MobiCulture

Responsable éditoriale Katie Kheriji-Watts
(On the Move)

Coordination générale Marie Le Sourd
(On the Move)

Design graphique Marine Domec

Référence bibliographique recommandée :
On the Move avec le soutien du ministère de la Culture, *Guide des Financements de la Mobilité internationale pour les artistes et professionnel-le-s de la culture : focus sur les territoires ultramarins français*, France (2022-2023).

Pour de plus amples informations, veuillez contacter **info@on-the-move.org**. Les personnes publiant des informations sur ce Guide doivent faire référence à On the Move et au ministère de la Culture.

Ce guide a été réalisé avec le caractère typographique Luciole. Cette typographie a été conçue spécifiquement pour les personnes malvoyantes. <http://luciole-vision.com/>



Ce Guide est publié sous licence Creative Commons d'Attribution – Pas d'Utilisation Commerciale – Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 non transposé. Il peut être librement utilisé, reproduit, distribué, communiqué et adapté, mais jamais à des fins commerciales et à condition de citer les auteur.e.s. À chaque réutilisation ou distribution de cette œuvre, la licence selon laquelle elle a été mise à disposition doit apparaître clairement. Si cette œuvre est modifiée, transformée ou adaptée, la nouvelle création ne peut être distribuée que sous une licence identique ou similaire à celle-ci. Pour de plus amples informations, voir <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/>.

Conseil pour consulter ce guide : Nous vous recommandons de télécharger ce guide et de l'ouvrir via Acrobat Reader. Vous pouvez ensuite cliquer sur les liens Internet et consulter les dispositifs de financements ou les ressources. Vous pouvez aussi copier et coller les sites Internet des dispositifs / ressources qui vous intéressent dans votre navigateur Internet. Ce guide étant volumineux quant au nombre de pages, nous vous conseillons de ne pas l'imprimer d'autant plus que les ressources sont en ligne. Merci !

Introduction

Cette première édition du *Guide des Financements de la Mobilité internationale pour les artistes et professionnel-le-s de la culture : focus sur les territoires ultramarins français* est publiée en décembre 2022 par On the Move avec le soutien du ministère de la Culture.

Ce guide se concentre exclusivement sur les régions ultrapériphériques ainsi que sur les pays et territoires d'outre-mer, localisés en dehors de la France hexagonale et du continent européen : **La Réunion, Mayotte, la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane** ainsi que la **Polynésie française**, la **Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna, Saint-Barthélemy, Saint-Martin**, et **Saint-Pierre-et-Miquelon**.

Comme pour l'ensemble des guides des financements de la mobilité culturelle publiés par On the Move, celui-ci vise à rendre accessibles des informations dans la mesure du possible actualisées couvrant les soutiens à la mobilité internationale vers et depuis ces territoires pour les artistes et professionnel-le-s de la culture.

Ce guide répertorie ainsi des organismes de financements aux niveaux local, national, et international, publics ou privés. Les première et deuxième parties se focalisent sur les opportunités régulières tandis que la troisième section inclut des programmes (pour l'instant) non-réguliers de soutien à la mobilité. **Dans ces trois premières parties, seuls les dispositifs basés sur des appels ouverts, pour lesquels l'information est accessible en ligne, et comprenant au moins une prise en charge partielle des voyages, sont inclus.**

La quatrième partie, proposée en partenariat avec le Point d'Information de la Mobilité, MobiCulture, est un aperçu de certains aspects réglementaires spécifiques aux territoires ultramarins français. Enfin la cinquième section inclut des ressources additionnelles telles que des dispositifs de financements non ouverts à candidature régulière ou des publications en lien avec le secteur culturel dans les territoires ultramarins français.

Au moment de la conception de ce guide en avril 2022, nous avons l'ambition de dresser un portrait des soutiens existants à la mobilité culturelle vers et depuis les pays à proximité géographique des territoires ultramarins français (**voir l'annexe 1 pour la liste**). Nous souhaitons nous intéresser aux problématiques qui sont propres aux artistes et professionnel-le-s de la culture qui y sont basé-e-s. Cette démarche était née de conversations avec ces dernier-ère-s à travers lesquelles nous avons identifié une envie de pouvoir nouer des échanges internationaux entre pairs vivant dans une proximité géographique de leurs lieux principaux de travail et de création. Pour certain-e-s, cette envie s'inscrivait dans une volonté de mieux cerner, comprendre et, éventuellement, développer une identité régionale (ex: caribéenne, indo-océanique...) liée à des expressions artistiques et culturelles ancrées dans des contextes historiques et géopolitiques spécifiques.

La recherche dans son ensemble a été menée entre juillet et octobre 2022 afin de tenter d'identifier des aides au-delà des dispositifs venant des organismes français (publics et privés).

Toutefois, le constat est que la plupart des programmes identifiés sur la base de nos critères éditoriaux repose sur des fonds publics français ou européens.

Nous espérons que ce guide pourra aider, directement ou comme outil de base pour des ateliers d'information et d'accompagnement, les artistes et professionnel-le-s de la culture dans les territoires ultramarins à identifier des dispositifs pour leur mobilité, notamment ceux qui ne sont pas conçus spécifiquement pour leurs contextes mais pour lesquels iels seraient parfaitement éligibles.

Il nous semble également important dès la finalisation de ce premier guide de penser à son actualisation, de nombreux dispositifs étant en cours d'évaluation et/ ou d'actualisation.

Nous souhaiterions finalement que ce nouvel outil puisse aider à faciliter des échanges avec des instances publiques et privées des pays à proximité des territoires ultramarins français dans le but d'une meilleure coopération internationale au bénéfice du développement et de la diversité des arts et de la culture.

Guide de lecture

De manière générale, les guides des financements de la mobilité culturelle co-produits par On the Move visent à rendre de la manière la plus accessible et actualisée possible des informations sur les soutiens réguliers à la mobilité internationale pour les artistes et professionnel-le-s de la culture. Ces guides ont également pour objectif de fournir aux responsables de politiques publiques culturelles et aux bailleurs de fonds privés une vue d'ensemble des aides récurrentes existantes afin de pouvoir ajuster leurs actions ou créer de nouveaux dispositifs de manière à pérenniser et/ou à élargir l'accès à la mobilité culturelle pour tou-te-s.

Nous encourageons les personnes intéressées par les soutiens répertoriés dans ce guide à consulter les projets déjà financés par les organisations pour affiner leur recherche au-delà de la lecture des critères d'éligibilité et des processus de candidature.

Si l'objectif de nos guides est de tenter de rassembler dans un seul document l'ensemble des ressources correspondant à nos critères, nous sommes néanmoins pleinement conscientes des limites d'un tel exercice. Nous vous serions reconnaissantes de nous envoyer toute correction ou suggestion à info@on-the-move.org. **Ces retours nous permettront d'enrichir la prochaine édition du guide.**

Sur le site Internet d'On the Move et dans notre lettre d'information nous recueillons et publions des opportunités de mobilité culturelle ponctuelles, tels que des appels à projet et des possibilités de financement. Notre lettre d'information en français est mensuelle, gratuite, et soutenue par le ministère de la Culture. N'hésitez pas à vous y abonner !

on-the-move.org/news | on-the-move.org/about/editorial-policy | on-the-move.org/newsletter

Sommaire

1. Les dispositifs réguliers d'aide à la mobilité internationale vers et/ou depuis les pays à proximité géographique des territoires ultramarins.

- ▶ Une introduction aux soutiens existants permettant les échanges artistiques/culturels professionnels au sein d'une même région du monde (ex: la Caraïbe, l'Océan Indien, l'Océanie...)

2. Les dispositifs réguliers d'aide à la mobilité internationale (tous pays confondus en dehors des pays à proximité géographique et y compris la France hexagonale) vers et/ou depuis les territoires ultramarins.

- ▶ Une introduction aux soutiens existants qui sont particulièrement à destination des artistes, professionnel-le-s de la culture, et organisations ultramarin-e-s.

3. Les dispositifs non-réguliers d'aide à la mobilité internationale (tous pays confondus) vers et/ou depuis les territoires ultramarins

- ▶ Une introduction aux soutiens existants qui ne sont pas (encore) réguliers et qui sont à destination des artistes, professionnel-le-s de la culture, et organisations ultramarin-e-s.

4. Point sur les démarches administratives

- ▶ par Anaïs Lukacs de MobiCulture

5. Des ressources additionnelles

- ▶ Un aperçu d'autres types de financements, politiques en cours, sites ressources...

Annexe 1 : Liste indicative des pays à proximité géographique des territoires ultramarins français

Annexe 2 : Biographies des chercheuses

- ▶ Cynthia Phibel et Nathalie Gonthier

1. Les dispositifs réguliers d'aide à la mobilité internationale vers et/ou depuis les pays à proximité géographique des territoires ultramarins

* Ministère de la Culture et Ministère des Outre-mer

Fonds d'aide aux Échanges Artistiques et Culturels pour l'Outre-mer (FEAC)

Secteur(s) : arts visuels, spectacle vivant, patrimoine culturel immatériel, métiers d'art, savoir-faire et design

Critères géographiques : un projet ayant pour objectif l'échange culturel avec au moins un des territoires qui compose les outre-mer - la diffusion des productions artistiques de ces territoires et/ou l'accueil d'artistes et d'oeuvres venus d'ailleurs dans ces territoires. Focus: outre-mer, France hexagonale, pays de proximité géographique, monde.

Résidence légale : les demandes peuvent être issues de structures des outre-mer ou de France hexagonale.

Profession(s) : artistes professionnel-le-s (SIRET), associations, organismes publics, et collectivités territoriales.

Mobilité : entrante et sortante.

Dimensions des aides : maximum 40% du budget total du projet. Dépenses notamment éligibles : voyages des personnes et transports des œuvres.

Autres priorités : favoriser la circulation des œuvres et des artistes et développer les échanges artistiques et culturels entre d'une part les outre-mer et, d'autre part, leur environnement régional, la France hexagonale, et l'international. Deux commissions par an. En 2023 : échéance au 27 janvier. Seconde commission prévue au second semestre 2023.

<https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Subvention/Fonds-d-aide-aux-echanges-artistiques-et-culturels-pour-l-Outre-mer-FEAC>

* Ministère des Outre-mer

Fonds d'échange à but Éducatif, Culturel, et Sportif (FEBECS)

Secteur(s) : arts plastiques, danse, musique, livre lecture, théâtre, cinéma

Critères géographiques : France hexagonale, environnement régional direct, monde

Résidence légale : Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, La Nouvelle Calédonie, La Réunion, Mayotte, Polynésie française, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, Wallis-et-Futuna.

Profession : équipes artistiques, structures culturelles, sportives ou des individus (auteur-trice-s, plasticien-ne-s, technicien-ne-s, réalisateur-trice-s...) etc. de moins de 30 ans.

Mobilité : sortante

Dimension des aides : prise en charge financière de dépenses liées aux frais de transport dans le cadre d'échanges éducatifs, culturels et sportifs (article 40 de la Loi d'orientation pour l'outre-mer n° 2000-1207 du 13 décembre 2000). Le taux d'intervention dépend des territoires ultramarins.

Autres priorités : ce fonds est à destination de jeunes de moins de 30 ans. La priorité peut différer en fonction des territoires (focus sur une action professionnelle ou au contraire aides dans le cadre d'activités non professionnelles).

Le fonds étant décentralisé, nous conseillons de vous référer à la liste des DAC/DCJS ou missions culturelles page 34.

* Commission permanente de la coopération franco-qubécoise (Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, Consulat général de France à Québec, Ministère des Relations internationales et de la Francophonie)

Coopération institutionnelle et générale (biennie)

Secteur(s) : tous (focus sur les Industries Culturelles et Créatives-IICC)

Critères géographiques : Québec-France

Résidence légale : Québec, France (inclus territoires ultramarins)

Profession : organismes à but non lucratif, fédérations, associations, institutions publiques, etc.

Mobilité : entrante et sortante

Dimension des aides : à titre indicatif, les montants accordés excèdent rarement 15 000 \$ (pour la partie québécoise) et 6 000 € (pour la partie française) par année pour la réalisation des projets. La somme ne peut excéder 50% du budget total.

Autres priorités : Parmi les thèmes prioritaires pour la biennie 2023-2024 : Transition écologique et environnement; Culture et industries culturelles et créatives (ICC) (projets de coproduction, de cocréation, de coédition et d'échange d'expertise). Axes transversaux : l'innovation, la jeunesse, et l'égalité entre les femmes et les hommes.

<https://quebec.consulfrance.org/Cooperation-institutionnelle-et-generale>

+++

Exemple de projet culturel financé dans le cadre de ce financement : "le Cirque Contemporain dans les Amériques" entre Métis Gwa et La TOHU - Cité des arts du cirque (voir le lien ci-dessus, bas de page pour les exemples).

* Institut français avec le soutien du ministère de la Culture (Directions des Affaires Culturelles de la Guadeloupe et de la Martinique et de la Direction Culture, Jeunesse, et Sports de la Guyane)

Fonds de mobilité Caraïbes

Secteur(s) : architecture, paysage, urbanisme, arts de la rue, arts visuels, bande dessinée, cinéma, cirque, danse, débats d'idées, design, jeux vidéo, livre, marionnettes, métiers d'art, mode, musée, patrimoine, musique (classique, contemporaine, actuelles, jazz), numérique, photographie, théâtre

Critères géographiques : Guadeloupe, Martinique, Guyane ou l'un des pays de la Caraïbe : Antigua & Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Colombie, Costa Rica, Cuba, Dominique, El Salvador, Grenade, Guatemala, Guyane, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, République Dominicaine, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et Les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Venezuela

Résidence légale : France (territoires listés ci-dessus) ou l'un des pays listés ci-dessus

Profession : artiste ou professionnel-le de la culture

Mobilité : entrante et sortante

Dimension des aides : ce programme soutient la mobilité à l'intérieur de la zone Caraïbes et en direction des États-Unis ainsi que du Canada. Prise en charge maximum 1500 € par billet d'avion. Les demandes doivent être déposées au plus tard six semaines avant la date de début de mobilité.

Autres priorités : sont soutenues en priorité les mobilités pour la participation à des événements prescripteurs, les formations, le développement de marchés, la participation de professionnel-le-s à des réseaux transnationaux, les temps de recherche et de collaboration artistique, les invitations à des débats, des conférences ou des séminaires, les résidences de création.

La réouverture du fonds est prévue en février 2023 avec de possibles réajustements.

<https://www.pro.institutfrancais.com/fr/offre/fonds-de-mobilite-caraibes>

* Fonds européen de développement régional (FEDER)

Interreg Caraïbes

Secteur(s) : tous

Critères géographiques : Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint-Martin avec un partenaire des pays et territoires suivants : Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Bonaire, Brésil, Îles Vierges britanniques, Îles Caïmans, Colombie, Costa Rica, Cuba, Curaçao, Dominique, République Dominicaine, Le Salvador, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Montserrat, Nicaragua, Panama, Porto Rico, Saba, Sainte-Lucie, Saint-Barthélemy, Saint-Eustache, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Martin, St Vincent et les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Îles Turques-et-Caïques, Venezuela.

Résidence légale : le porteur de projet doit avoir son siège principal en Guadeloupe, Martinique en lien avec les pays / territoires de l'Organisation des États de la Caraïbe orientale (OECO) pour les projets transfrontaliers, et en Guadeloupe, Martinique, Guyane, ou Saint-Martin pour les projets de coopération transnationale avec des partenaires de l'ensemble de la Caraïbe (40 pays et territoires).

Profession(s) : le porteur de projet doit appartenir à l'une des catégories suivantes : association, ONG, collectivité territoriale, média, université, organisme de formation, institut de recherche, entreprises privées, cabinet de conseil.

Mobilité : entrante et sortante

Dimension des aides : le programme Interreg Caraïbes a un budget approximatif de 85,7 millions d'euros dont 64,2 millions sont alloués au fonds européen régional de développement. Le projet peut être financé via ce dispositif à hauteur maximum de 75% de son budget total. (chiffres 2014-2020)

Autres priorités : les axes principaux du projet : Emploi et Innovation, Risques Naturels, Environnement Naturel et Culturel, Santé Publique, Énergies Renouvelables, Capital Humain.

Notes importantes : au moment de l'actualisation de ce guide, les nouveaux appels ne sont pas en ligne. Ce programme ne finance pas directement des aides individuelles à la mobilité mais les partenaires de projets peuvent bénéficier ou faire bénéficier d'aides à la mobilité.

<https://www.interreg-caraibes.com/>

+++

Exemple de projet culturel financé dans le cadre de ce dispositif : PACAM, Passeport Caraïbes Amazonie Danse et Cirque dont l'objectif est de contribuer à la structuration de la filière cirque et danse dans le bassin Caraïbe-Amazone.

Partenaires: Métis Gwa (Guadeloupe), le Plus Petit Cirque du Monde (France), Lézard ti Show (Martinique), Edna Manley College (Jamaïque) et l'Alliance française de St Lucie.

<https://www.interreg-caraibes.com/pacam>

<https://www.interregpacam.com/>

* Institut français avec le soutien du ministère de la Culture
(Directions des affaires culturelles de La Réunion et de Mayotte
et Direction générale de la création artistique)

Fonds de mobilité Indianocéanique

Secteur(s) : arts plastiques/visuels (peinture, sculpture, photographie), spectacle vivant (danse, théâtre, musique, marionnettes, cirque), design (architecture, mode), livre (écriture, illustration), patrimoine culturel (musée), industrie culturelle (jeux vidéo, cinéma)

Critères géographiques : La Réunion, Mayotte, Madagascar, Maurice, les Seychelles, Mozambique, Kenya, et Tanzanie.

Résidence légale : dans l'un des départements de France ou des pays listés ci-dessus

Profession(s) : artiste ou professionnel-le de la culture dans l'un des secteurs listés ci-dessus

Mobilité : entrante et sortante

Dimension des aides : Le prix du billet ne pourra pas excéder 1500 €. Dans le cas où il serait supérieur, l'Institut français versera au/à la bénéficiaire une somme forfaitaire de ce montant pour contribuer à l'achat du billet. Les bénéficiaires retenu-e-s seront contacté-e-s par l'Institut français qui prendra directement en charge le billet en seconde classe et l'assurance rapatriement.

Autres priorités : le fonds soutiendra en priorité les mobilités pour la participation à des événements prescripteurs, les formations, le développement de marchés, la participation de professionnel-le-s à des réseaux transnationaux, les temps de recherche et de collaboration artistique, les invitations à des débats, des conférences ou des séminaires, les résidences de création croisées.

La réouverture du fonds est prévue en février 2023 avec de possibles réajustements.

<https://www.pro.institutfrancais.com/fr/offre/fonds-de-mobilite-indianoceanique>

* Fonds européen de développement régional (FEDER) - La Région Réunion (autorité de gestion)

INTERREG V Océan indien

Secteur(s) : Tous. Focus dans le secteur culturel sur le patrimoine matériel et immatériel de l'océan Indien

Critères géographiques : Le programme Interreg océan Indien est financé par l'Union européenne (fonds FEDER) au titre de la coopération territoriale européenne, qui fait partie de l'objectif de politique de cohésion de l'Union européenne.

Un projet Interreg est un projet de coopération entre un porteur de projet réunionnais (bénéficiaire de la subvention) et des organismes partenaires des pays de la zone océan Indien éligibles au programme (pays de la COI, Tanzanie, Mozambique, Kenya, Maldives, Australie, Mayotte, et les TAAF-Terres australes et antarctiques).

Résidence légale : territoires et pays susmentionnés en fonction du type de coopération.

Profession(s) : le porteur de projet doit appartenir à l'une des catégories suivantes : association, ONG, collectivité territoriale, média, université, organisme de formation, institut de recherche, entreprises privées, cabinet de conseil.

Mobilité : entrante et sortante

Dimension des aides : dépend du type de projet.

De manière générale pour la période 2014-2020, le programme INTERREG V Océan Indien dispose d'un budget 63,2 millions d'euros de FEDER et couvre 2 composantes de la coopération territoriale européenne : 41,4 millions d'euros pour la coopération transfrontalière et 21,8 millions d'euros pour la coopération transnationale.

Autres priorités : Ce programme ne finance pas directement des aides individuelles à la mobilité mais les partenaires de projets peuvent bénéficier ou faire bénéficier d'aides à la mobilité. Au moment de l'actualisation de ce guide, les nouveaux appels ne sont pas en ligne mais sont prévus pour le premier semestre 2023 (avec une potentielle fiche action relative aux échanges artistiques et culturels dans la zone océan Indien).

<https://interreg.eu/programme/interreg-indian-ocean/>
<https://regionreunion.com/sites/interreg/>

Pour référence les trames de dossiers dans la précédente série d'appels :

<https://regionreunion.com/sites/interreg/article/interreg-documents-telecharger>

* Agence Française de Développement (AFD) Programme piloté par l'Institut français

Accès Culture

Secteur(s) : tous les secteurs en liens avec les Industries culturelles et créatives

Critères géographiques : Afrique, France, outre-mer

Résidence légale : Afrique, France, outre-mer

Profession(s) : ce programme s'adresse tant aux Organisations de la Société Civile (OSC) qu'aux établissements culturels des collectivités territoriales (conservatoire, école d'art municipale, etc.).

Mobilité : entrante et sortante

Dimension des aides : Plafond de 60 000 € pour trois ans

Autres priorités : Ce programme coordonné par l'Institut français a pour objectif de renforcer les collaborations entre acteurs culturels africains et français. Les structures éligibles doivent être composées d'une structure africaine en binôme avec une structure française. Les projets éligibles sont les projets triennaux (2023-2026) dont les activités sont tournées vers le public dans une dynamique de médiation culturelle (sensibilisation et éducation artistique ; initiation à une pratique artistique ; mise en place de rencontres artistiques...). Pour référence : Appel à projets janvier/février 2023 pour l'édition 2023-2026.

<https://www.pro.institutfrancais.com/fr/offre/accesculture>

* Pôle régional des musiques actuelles

Fonds régional d'aide à la mobilité (FRAM)

Secteur(s) : musique (musiques actuelles)

Critères géographiques : départements français, international

Résidence légale : La Réunion (la moitié du groupe doit être basée au moins à la Réunion)

Profession : musicien-n-es, technicien-ne, régisseur-se et/ou manager du groupe (maximum deux pour l'entourage professionnel)

Mobilité : entrante et sortante

Dimension des aides : le montant de l'aide dépend des commissions. Maximum de 20 000 € par an et par groupe. L'aide FRAM ne peut pas être obtenue plus de deux années consécutives.

Autres priorités : FRAM s'adresse aux projets en cours de développement, quel que soit leur stade d'avancement, dès lors qu'ils répondent aux critères minimums leur permettant de tirer parti d'un déplacement hors Réunion. 4 commissions par an (référence pour 2022 dans le lien ci-dessous).

<https://www.prma-reunion.fr/blog/dispositifs-2/post/appel-a-candidatures-fram-2022-1>

* **Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères,
Secrétariat Permanent pour le Pacifique (pour la gestion)**

Fonds Pacifique

Secteur(s) : Tous

Critères géographiques : Nouvelle Calédonie, Wallis-et-Futuna, la Polynésie française et les Etats indépendants de l'océan Pacifique

Résidence légale : Nouvelle Calédonie, Wallis-et-Futuna, la Polynésie française

Profession : institution, association, administration, entreprise dont les projets répondent à la vocation et aux priorités évoquées ci-dessous.

Mobilité : entrante et sortante

Dimension des aides : Le Fonds Pacifique intervient nécessairement en co-financement de projets, dans la limite maximum de 50% du montant global du projet. Les dépenses de fonctionnement sont éligibles dans la limite maximale de 20% du montant global du projet.

Autres priorités : ce fonds a pour vocation de soutenir des actions de coopérations régionales entre les collectivités françaises du Pacifique et les États océaniques, et de promouvoir leur insertion régionale. Il ne saurait donc soutenir des projets à caractère bilatéral. Les projets présentant une dimension significative et susceptibles d'avoir un impact durable seront recherchés en priorité.

Pour référence, parmi les priorités pour les financements en 2023 : sécurité sanitaire, sécurité alimentaire, lutte contre le changement climatique, dimension économique mettant en œuvre le savoir-faire des collectivités françaises. Autres objectifs : promouvoir la langue et la culture française dans le Pacifique, égalité femmes-hommes.

<https://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/Actualites/Fonds-Pacifique-premier-appel-a-projets-2023>
(référence de l'appel en 2022)

POUR ALLER PLUS LOIN

* **Guides des financements de la mobilité - On the Move**

Concernant les pays à proximité des territoires ultramarins français, On the Move conseille également de parcourir certains guides des financements de la mobilité focalisés notamment sur le **continent africain et l'Amérique latine**. Selon les dispositifs, les critères d'éligibilité peuvent couvrir la France, territoires ultramarins inclus.

<https://on-the-move.org/resources/funding>

* **Fiches pratiques - Centre National de la Musique**

Dans le secteur de la musique, le **Centre national de la musique** a des fiches pratiques qui peuvent être utiles en lien avec **l'Afrique, l'Amérique latine** etc.

<https://cnm.fr/international/ressources-internationales/>

2. Les dispositifs réguliers d'aide à la mobilité internationale (tous pays confondus en dehors des pays à proximité géographique et y compris la France hexagonale) vers et/ou depuis les territoires ultramarins

* Cité internationale des arts avec le soutien du Ministère des Outre-mer

Programme ONDES

Secteur(s) : architecture, arts visuels, cinéma, écritures, musiques, spectacle vivant.

Critères géographiques : résident-e d'un département ou territoire ultramarin

Résidence légale : France

Profession(s) : artistes engagé-e-s dans la vie professionnelle et pouvant témoigner d'une pratique artistique depuis au minimum 5 ans

Mobilité : sortante

Dimension des aides : La résidence dure 3 mois : voyage aller-retour à destination de Paris (sous réserve du respect d'un certain plafond) + bourse de vie de 850 € par mois + mise à disposition gratuite d'un atelier-logement.

Autres priorités : Les candidatures retenues pour des projets collectifs incluant plus de deux artistes restent exceptionnelles. Les ateliers-logements ne répondent pas aujourd'hui aux normes actuelles d'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

<https://www.citedesartsparis.net/fr/programme-ondes-automne-2022> (référence de l'appel pour 2022)

Les appels sont répertoriés sur la page de la Cité :

<https://www.citedesartsparis.net/fr/residences/comment-resider-a-la-cite>

+++

Des appels spécifiques peuvent être également mis en place par la Cité en partenariat avec les DAC/préfectures des territoires ultramarins. Il s'agit surtout de soutien à la création, résidence d'artiste qui induit de fait, une aide à la mobilité.

Exemples d'appels récents : **Guadeloupe, Martinique, Polynésie française** etc.

Conseils : Suivre les appels partagés sur le site de la Cité internationale des arts et sur les sites des DAC/Représentations du service de l'Etat français (**voir page 34**)

* DAC Guadeloupe, Préfecture de Guadeloupe, Ministère des Outre-mer, Région Guadeloupe, ville des Aymes, ville du Moule, en collaboration avec l'ARTCHIPEL - Scène nationale de la Guadeloupe, et le TROIS C-L Luxembourg

Dispositif RÉCIF / Guadeloupe

Secteur(s) : Danse

Critères géographiques : Guadeloupe, France, Monde

Résidence légale : France, Monde

Profession : compagnies chorégraphiques

Mobilité : sortante

Dimension des aides : les aides dépendent des résidences et de leurs durées.

Autres priorités : Ces accueils en résidence s'adressent à des compagnies émergentes ou confirmées, nationales ou internationales, dans l'objectif de soutenir les propositions aux écritures singulières. Pour l'appel en 2022 (pour des résidences en 2023) : une attention particulière est portée aux compagnies des Caraïbes.

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Dac-Guadeloupe>
(sous appels à projets)

* La tête dans les images

Programme de résidences croisées "Les rencontres photographiques de Guyane"

Secteur(s) : photographie

Critères géographiques : Guyane (mobilité sortante), France hors Guyane + d'autres pays (mobilité entrante)

Résidence légale : ouvert

Profession : photographe ou plasticien-ne sensible à une pratique photographique

Mobilité : entrante et sortante

Dimension des aides : 2 000 € (bourse de vie et droits d'auteur-e.s.), frais de voyage (aérien et terrestre), hébergement pris en charge en sus.

Autres priorités : résidences de un à deux mois. Accueil de deux photographes étrangers (ou venant d'autres régions de France) en Guyane et, en parallèle, accueil de deux photographes de Guyane à l'étranger (ou dans une autre région de France, Guadeloupe, Martinique...).

<https://www.latetedanslesimages.fr/residence>

* LADOM – L'agence de l'outre-mer pour la mobilité

Aide à la continuité territoriale

Secteur(s) : tous secteurs artistiques et culturels

Critères géographiques : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin

Résidence légale : France (uniquement territoires listés ci-dessus)

Profession : artiste et acteur-riche culturel-le

Mobilité : sortante

Dimension des aides : Il s'agit d'une aide financière forfaitaire attribuée, maximum deux fois par an et sous conditions, en remboursement d'un déplacement justifié par leur activité au départ de l'outre-mer et à destination de la France hexagonale. Le trajet aérien aller-retour doit être réalisé dans la classe tarifaire la plus économique sur le vol emprunté. Cette aide n'est pas cumulable avec une autre aide publique délivrée pour le même déplacement.

Autres priorités : Ce dispositif s'adresse exclusivement aux personnes dont le quotient familial du foyer de rattachement est inférieur ou égal à 11 991 €.

<https://ladom.fr/voyage/dispositif-principal/le-dispositif-pour-les-publics-spezifiques/>

* Institut français

Des mots à la scène

Secteur(s) : théâtre, formes pluri-disciplinaires avec une forte composante théâtrale

Critères géographiques : Afrique, territoires ultramarins français, diaspora en France

Résidence légale : résident-e dans les territoires / continent susmentionnés

Profession : metteurs-ses, auteur-trice-s, artistes, compagnies, collectifs

Mobilité : sortante

Dimension des aides : soutien pour la diffusion dans des festivals et notamment Les Zébrures à Limoges.

Autres priorités : toutes les phases dédiées à la production pourront être accompagnées : recherche, écriture, création et diffusion.

<https://www.pro.institutfrançais.com/fr/institut-français/offre/des-mots-a-la-scene>

* Institut français des Pays-Bas + Jan van Eyck Academie

Villa van Eyck

Secteur(s) : art, design, pratiques créatives

Critères géographiques : France

Résidence légale : France (depuis au moins 2 ans)

Profession(s) : artistes, designers, écrivain-e-s, conservateur·trice-s, et architectes

Mobilité : sortante

Dimension des aides : La résidence dure 6 mois :

- prise en charge du voyage aller-retour à destination de Maastricht,
- bourse de 1 000 € par mois,
- aide à la production de 1 091 €,
- aide au logement de 650 € par mois.

Autres priorités : une attention particulière est portée aux candidatures issues des Départements ou Régions français d'Outre-mer (DROM) et des Collectivités d'Outre-mer (COM) ainsi qu'aux projets en lien avec la crise climatique et la dégradation de l'environnement.

<https://institutfrancais.nl/appels-a-projets/villa-van-eyck-2022/>

* L'Agence suisse pour le développement et la coopération

Sudkulturfonds - Ongoing Grant Programme

Secteur(s) : arts visuels, arts du spectacle, arts écrits, arts culinaires

Critères géographiques : être basé-e-s dans l'un des pays ou territoires éligibles (dont Wallis et Futuna).

Résidence légale : Wallis et Futuna

Profession(s) : artistes, designers, écrivain-e-s, conservateur·trice-s, et architectes

Mobilité : sortante

Dimension des aides : Dates limites pour la soumission des demandes de financement :

- CHF 5 000.- ou plus : 31 janvier, 30 avril, 31 août, 30 novembre.
- CHF 4 999 ou moins : évaluation au fur et à mesure.

Autres priorités : Cette subvention est exclusivement destinée aux projets présentés en Suisse en collaboration avec un lieu ou un partenaire suisse.

<https://www.suedkulturfonds.ch/?lang=fr>

* Commission Européenne (coordination par l'Institut-Goethe)

Culture Moves Europe

Secteur(s) : architecture, patrimoine, design et mode, traduction littéraire, musique, arts de la scène, arts visuels

Critères géographiques : Pour voyager vers un pays participant au programme Creative Europe : Albanie, Autriche, Arménie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République Tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Kosovo, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Pays-Bas, Macédoine du Nord, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Tunisie, Ukraine.

Résidence légale : être basé-e légalement dans un pays participant au programme Creative Europe y compris les pays et territoires d'outre-mer et les régions ultrapériphériques et l'Union Européenne

Profession(s) : artistes, professionnel·le·s de la culture, organisations (notamment lieux de résidence)

Mobilité : sortante et entrante

Dimension des aides : frais de transport (total de 700 € pour les ultramarins), per diem, frais additionnels couverts (150 € en plus pour les régions d'outre-mer, voyage 'vert', visas, enfants à charge etc.) Barème en fonction des spécificités de la personne en mobilité.

Autres priorités : appel en continu (sauf de juin à septembre) jusqu'en juin 2025. Ce programme fait partie intégrante du programme Europe Créative. Les appels en cours au moment de la publication de ce guide sont jusqu'au 31 mai 2023.

<https://culture.ec.europa.eu/fr/creative-europe/creative-europe-culture-strand/culture-moves-europe-mobility-for-artists-and-professionals>

+++

Des sessions spéciales d'informations sont prévues pour les territoires ultramarins par Relais Culture Europe en partenariat avec On the Move: <https://my.weezevent.com/culture-moves-europe-sessions-dinformation>

POUR ALLER PLUS LOIN

* Guides

On the Move encourage fortement les artistes et professionnel-le-s de la culture ultramarin-e-s à consulter son Guide des Financements de la Mobilité Internationale pour les Artistes et Professionnel-le-s de la Culture vers et depuis la France. Ce guide, actualisé tous les ans grâce au soutien du ministère de la Culture, inclut plus de 100 dispositifs de la mobilité sortante de la France (inclus des territoires ultramarins) vers d'autres pays et entrante (inclus dans certains cas pour les territoires ultra-marins vers la France hexagonale).

Voir notamment les appels en lien avec des Instituts ou résidences aux Etats-Unis (Fonds FACE, Villa Albertine etc.), et des programmes comme la Commission Internationale du Théâtre francophone etc.)

<https://on-the-move.org/resources/funding/mobility-funding-guide-france>

On the Move publie aussi un Guide des Fondations Privées en France. Ce guide, également soutenu par le ministère de la Culture, est actualisé tous les 2 ou 3 ans avec un focus sur les financements privés liant art, culture, et et international.

<https://on-the-move.org/resources/funding/guide-des-fondations-privees-en-france>

* Programmes européens

Le programme ERASMUS+, si il n'est pas directement lié au secteur culturel et créatif, peut être un dispositif intéressant où des projets et/ou mobilités liés à ce secteur peuvent être financés. Voir notamment les informations partagées sur le site de l'Agence ERASMUS+ France. Les appels pour 2023 sont en ligne avec différentes lignes et dispositifs de financements.

<https://agence.erasmusplus.fr/2022/11/23/lappel-a-propositions-erasmus-2023-est-paru/>

3. Les dispositifs non-réguliers d'aide à la mobilité internationale (tous pays confondus) vers et/ou depuis les territoires ultramarins

* Institut français avec l'Association des Pays et Territoires d'Outre-mer (OCTA) et l'Agence de Promotion de la Culture Atlantique (ACPA). Financement par l'Union européenne.

Fonds de mobilité ARCHIPEL.EU

Secteur(s) : Spectacle vivant (danse, théâtre, musique, marionnettes, cirque), arts plastiques/visuels (peinture, sculpture, photographie), design (architecture, mode), création numérique

Critères géographiques :

1. les régions ultrapériphériques (RUP) de l'Union Européenne : la Guadeloupe, la Guyane française, la Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint Martin, (France) ; les Açores et Madère (Portugal), et les îles Canaries (Espagne)
2. les pays et territoires d'outre-mer (PTOM) de l'Union Européenne : la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, les Terres australes et antarctiques françaises, Wallis-et-Futuna (France) ; Groenland (Danemark) ; Aruba, Bonaire, Curaçao, Saba, Sint Eustatius, Sint Maarten (Pays-Bas).

Résidence légale : dans une RUP ou un PTOM de l'Union Européenne (voir ci-dessus)

Profession : artiste, professionnel-le de la culture, ou collectif

Mobilité : entrante et sortante

Dimension des aides : les bénéficiaires disposent d'une prise en charge de leurs voyages maritimes et/ou aériens et de l'octroi de per diem dans la limite de 15 jours maximum.

Autres priorités : Candidatures à titre individuel (non portés par des structures). Favoriser les échanges entre les RUP, les PTOM, et l'ensemble de l'UE. Ce fonds accompagne la mobilité (physique ou virtuelle). Ce fonds repose sur un appel ouvert en continu jusqu'en décembre 2022. Les candidatures doivent être déposées en ligne et seront évaluées par une commission d'expert.es qui se réunira virtuellement chaque mois.

Au-delà des aides à la mobilité, d'autres formes de soutien sont prises en compte dans le cadre de ce programme : fonds pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine immatériel des régions ultrapériphériques et des pays et territoires d'outre mer, mise en réseaux et coopération, la Collection.

Ce programme expérimental sera suivi de recommandations en 2023 et d'un potentiel renouvellement non-confirmé à la date de publication de ce guide.

<https://programme-archipel.eu/wp-content/uploads/2021/10/CGU-Fonds-de-mobilite-Archipel.eu-FR.pdf>

Liste des projets sélectionnés pour référence (toutes catégories): <https://programme-archipel.eu/projets-selectionnes/?lang=fr> :

* ARC PROD (L'Association Régionale Culturelle pour la PRODUCTION et la Diffusion des Arts)

Corps et territoires, La Plume et l'Oiseau

Secteur(s) : arts visuels, spectacle vivant et littérature

Critères géographiques : Guadeloupe, Cameroun

Résidence légale : France, Cameroun

Profession : plasticien-ne, artiste-auteur-e

Mobilité : entrante et sortante

Dimension des aides : per diem, droits d'auteur-e-s, transports aériens, hébergement pris en charge.

Autres priorités : Résider en Guadeloupe ou au Cameroun.

<http://agenceregionaledeproductions-guadeloupe.com>

* ADACDTOM (Association pour le Développement des activités culturelles des départements et territoires d'outre-mer)

Festival Bleu Outremer

Secteur(s) : arts visuels, musique et danse

Critères géographiques : Guadeloupe et toutes les zones dites d'outre-mer

Résidence légale : France, outre-mer

Profession : plasticien-ne, artiste-auteur-e, musicien-ne-, danseur-seuse

Mobilité : entrante

Dimension des aides : per diem, droits d'auteur-e-s, cachets, transports aériens et terrestres, hébergement pris en charge.

Autres priorités : résider en Guadeloupe ou dans toutes zones dites outre-mer.

<https://festivalbleuoutremer.com/>

* Haiti Cultural Exchange

Haiti Film Fest

Secteur(s) : cinéma, Arts et essai, vidéo d'art

Critères géographiques : New-York, Haïti, Caraïbes, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint-Pierre-et-Miquelon...

Résidence légale : Etats-Unis, Haïti, Guadeloupe, Martinique, Guyane...

Profession : plasticien-ne, artiste-auteur-e

Mobilité : entrante et sortante

Dimension des aides : per diem, droits d'auteur-e-s, transports aériens, hébergement pris en charge.

Autres priorités : tisser du lien avec Haïti. La nature du projet est déterminante pour la prise en charge de la mobilité.

<https://haiticulturalx.org/programs/arts-presentation/haiti-film-fest/>

POUR ALLER PLUS LOIN

Nous vous conseillons de suivre les appels à venir dans le cadre des programmes européens suivants :

*** Music Moves Europe**

Certains appels (comme dans le cadre de Musicaire) sont accessibles aux petites ou moyennes structures et peuvent même cibler directement des artistes et professionnel-le-s de la culture de façon individuelle.

<https://culture.ec.europa.eu/cultural-and-creative-sectors/music/music-moves-europe>

<https://musicaire.eu/>

*** Perform Europe**

Programme d'expérimentations pour penser, concevoir, et mettre en œuvre des collaborations et tournées plus pérennes, inclusives, et équitables dans le secteur des arts de la scène. Les prochains appels sont à venir en 2023.

<https://performeurope.eu/>

*** Réseaux européens et internationaux**

Très peu de structures ou d'équipes artistiques des territoires ultramarins sont représentées dans les réseaux européens et internationaux, qui peuvent être des espaces d'échanges, de mises en connexions, de formations et de ressources.

Réseaux européens : Liste indicative pages 15-17 du guide Move on! (édition 2019 soutenue par l'Institut français et coordonnée par On the Move).

https://on-the-move.org/sites/default/files/library/OTM_move-on_FR.pdf

En lien avec les Etats-Unis, l'international et les arts de la scène, voir l'ISPA.

<https://www.ispa.org/>

4. Point sur les démarches administratives

par Anaïs Lukacs de MobiCulture

La mobilité d'artistes et professionnel-le-s de la culture vers ou depuis d'autres pays implique souvent des modalités administratives spécifiques. Une vigilance sera de mise en matière de séjour, contractualisation, cotisations et couverture sociale, fiscalité...

Les modalités varient selon le pays de résidence de la personne, la discipline artistique, la durée du séjour, etc. Mais il existe aussi des différences réglementaires entre l'Hexagone et les autres territoires de France (voir encadré).

À titre d'exemples concernant le séjour :

- Un-e artiste brésilien-ne venant en Guyane pour un séjour de quelques semaines aura besoin d'un visa, alors qu'il n'en aura pas besoin pour les autres territoires français, y compris pour l'Hexagone, seul territoire français faisant partie de **l'espace Schengen**.
- A contrario, un-e artiste sud-africain-e n'aura pas besoin de visa pour se rendre à la Réunion pour **un court séjour**, mais en aura besoin pour les autres territoires français.

MobiCulture, centre de ressources spécialisé sur les modalités d'accueil des artistes et professionnel-le-s de la culture étranger-ère-s et point d'information à la mobilité artistique pour la France, y compris pour les territoires ultramarins, peut vous renseigner sur les principes à appliquer. N'hésitez pas à poser vos questions via **la rubrique « contact » du site**, après avoir parcouru les autres rubriques informatives (visas et titres de séjour ; autorisations et réglementation du travail ; sécurité sociale, cotisations ; fiscalité).

www.mobiculture.fr

Concernant les éventuelles démarches administratives à effectuer pour un séjour professionnel dans un autre pays, n'hésitez pas à vérifier s'il existe **un point d'information à la mobilité culturelle** susceptible de vous renseigner.

Certains points d'information à la mobilité culturelle traitent également de la question du transport international des œuvres. Pour la France, vous pouvez consulter **le site des douanes**. Ceci sera particulièrement de mise pour les territoires suivants, ne faisant pas partie du territoire douanier de l'Union européenne (UE) : Saint-Pierre-et-Miquelon, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Wallis-et-Futuna et les Terres australes et antarctiques françaises. Les départements français d'outre-mer (Martinique, Mayotte, Guadeloupe, Réunion, et Guyane), quant à eux, font partie du territoire douanier de l'UE mais pas du territoire TVA de l'UE.

Parmi les **dispositions législatives ne s'appliquant pas à tous les territoires français**, sont à noter :

- Seul-e-s les artistes et technicien-ne-s établi-e-s en France, dans un DOM à l'exception de Mayotte, et COM de Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin peuvent bénéficier de l'**allocation chômage au titre de l'intermittence du spectacle**.
- En ce qui concerne la sécurité sociale :
 - La France métropolitaine (incluant les départements d'outre-mer) a signé 3 décrets de coordination avec : la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon.
 - Les règlements européens de coordination en matière de sécurité sociale s'appliquent à la Guadeloupe, Guyane, Réunion, Martinique, Mayotte et Saint-Martin mais ne s'appliquent pas à la Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon, aux Terres australes et antarctiques françaises et Wallis et Futuna.

N'hésitez pas à consulter la "**FAQ outre-mer**" du site du **Cleiss** (Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale) et à le consulter selon votre situation.

Pour les intermittent-e-s du spectacle, l'**AFDAS** peut prendre en charge des coûts de formation, des billets d'avion et quelques nuits d'hébergement pour les professionnel-le-s des outre-mer.

<https://www.afdas.com/particulier.html>

Informations spécifiques pour les artistes et professionnel-le-s culturel-le-s basé-e-s en Polynésie française :

De part son statut, la Polynésie française dispose d'une autonomie de gestion interne en ce qui concerne la compétence de la culture. De ce fait, un service administratif local, la *Direction de la culture et du patrimoine* (sous-tutelle du ministère de la culture local), accompagne les professionnel-le-s localement.

Il est possible, sous réserve de respect des critères prévus par la loi, de prétendre à une carte d'artiste qui ouvre des droits à des aides à la création littéraire et artistique (les critères se basent notamment sur une durée minimale de présence sur le territoire) et des soutiens à la mobilité (France hexagonale, monde).

<https://www.service-public.pf/dcp/aides-et-demarches/>

<https://www.artistes.pf/>

5. Des ressources additionnelles

* Politiques culturelles

Pacte pour la visibilité des Outre-mer / Pacte en faveur des artistes et de la culture ultramarine

Descriptif : Ce pacte a été signé en mars 2022 par le **ministre des Outre-mer et la ministre de la Culture** avec plusieurs directrices et directeurs de lieux ou de réseaux culturels. Comprenant 10 mesures, il offre un panel d'outils renforcés pour les artistes et professionnel-le-s de la culture des territoires ultramarins.

<https://www.culture.gouv.fr/Presse/Communiqués-de-presse/Sebastien-Lecornu-et-Roselyne-Bachelot-Narquin-signent-un-pacte-pour-faciliter-l-emergence-et-la-visibilite-d-artistes-ultramarins>

<https://www.outre-mer.gouv.fr/sebastien-lecornu-et-roselyne-bachelot-narquin-signent-un-pacte-pour-faciliter-lemergence-et-la>

Les flux de la mobilité culturelle - régions ultrapériphériques et pays et territoires d'Outre-mer de l'Union européenne : Rapport et recommandations politiques.

Descriptif : Cette publication produite par **On the Move** avec le soutien de l'Union européenne offre des recommandations à l'intention des opérateur-ice-s et des décideur-euse-s du secteur culturel en vue de fournir un soutien contextuel aux territoires ultrapériphériques de l'Union européenne. Ce rapport s'appuie sur des échanges avec les acteur-ice-s locaux-ales et présente les principales conclusions d'une réunion en ligne organisée en avril 2022 par On the Move en partenariat avec Archipel.EU. Version en français du rapport soutenue par l'Institut français.

<https://on-the-move.org/resources/library/cultural-mobility-flows-european-outermost-regions-and-overseas-countries-and>

* Toutes disciplines

Aides à la mobilité

Descriptif : La **Région de La Réunion** dispose d'aides à la mobilité dans différents cadres d'intervention qui peuvent concerner la mobilité des personnes mais aussi des œuvres.

- cadre d'intervention théâtre, danse, arts du cirque et de la rue : bourse à la recherche artistique en mobilité internationale- spectacle vivant et aide à la diffusion extérieure des œuvres artistiques.
- cadre d'intervention musique : aide à la diffusion des artistes hors Réunion
- cadre d'intervention arts visuels : aide à la diffusion des artistes hors Réunion
- cadre d'intervention audiovisuel : aide à l'export
- cadre d'intervention littérature : aide à la diffusion hors La Réunion
- tous secteurs : aide à la constitution de réseaux et au développement des échanges européens (cette aide concerne tous les secteurs artistiques)

Les appels quand ils sont en ligne sont à retrouver sur le lien ci-dessous. Les niveaux d'aides dépendent des dispositifs mais couvrent l'aide aux transports vers l'Hexagone, l'Europe ou l'international.

<https://regionreunion.com/aides-services/appels-a-projets/>

* Arts de la Scène

Mobilité des professionnel-le-s / Aides à la tournée

Descriptif : L'Onda (**Office national de la diffusion artistique**) propose différents dispositifs de soutien à la tournée et à la mobilité des programmateur-trices et des artistes.

Mobilité : L'Onda propose des bourses de mobilité :

- aux programmateur-trices ultramarin-e-s afin de leur permettre de participer à des rencontres organisées par l'Onda dans l'Hexagone, dans un autre territoire ultramarin ou à l'international ;
- aux programmateur-trices de l'hexagone afin de leur permettre de participer à des rencontres organisées par l'Onda dans les territoires ultramarins ;
- aux artistes ultramarin-e-s pour se rendre dans l'hexagone et participer à des rencontres de l'Onda ou à des temps forts repérés avec les conseillers-ères de l'Onda.

Aides à la tournée : l'Onda peut apporter un soutien financier :

- aux structures de diffusion de l'hexagone accueillant un spectacle ultramarin. La tournée doit réunir au minimum 3 structures de diffusion de l'hexagone.
- aux structures ultramarines accueillant un spectacle de l'hexagone, d'un autre territoire ultramarin ou de l'étranger. La tournée doit réunir au moins 2 structures du territoire ultramarin.

L'aide à la tournée porte sur les dépenses de transport et de voyage de l'équipe invitée.

Les Rida (Rencontres interrégionales et internationales de diffusion artistique) sont des espaces d'écoute, d'échanges d'informations artistiques (spectacles vus ou à voir), de coopération et de réflexion. Chaque année, l'Onda organise une Rida dans un territoire ultramarin, favorisant la réunion de professionnel-le-s ultramarin-e-s et hexagonaux-ales, afin de développer interconnaissance, réseaux et diffusions.

<https://www.onda.fr/soutiens-financiers/ecourage-la-cooperation-entre-operateurs/>

<https://www.onda.fr/reseau/rencontres-onda/>

(contacts des conseillers-ères par discipline, l'international et les rencontres professionnelles : <https://www.onda.fr/londa/contacts/>)

* Musiques

Fonds Outre-mer

Descriptif : En concertation avec les directions des affaires culturelles de Guadeloupe, Martinique, Guyane, Mayotte et La Réunion, le **Centre national de la musique (CNM)** met en place un fonds de 1 million d'euros dédié aux Outre-mer et décliné en 3 volets : le soutien exceptionnel aux festivals, le soutien aux diffusions alternatives, et le soutien à la présence digitale des artistes.

Le fonds est actuellement en cours de réflexion et des ajustements pourraient y être apportés (notamment sur des questions de mobilité).

<https://cnm.fr/aides/les-aides-territoriales/fonds-outre-mer/>

Conseil de suivre les actualités internationales du CNM avec des pages et des ressources très régulièrement actualisées :

<https://cnm.fr/international/developpement-international/>

Aide à la diffusion hors frontières

Descriptif : Le **Pôle d'Export de la musique et des arts de la Nouvelle-Calédonie (Poemart)** apporte son soutien aux artistes par une aide financière dédiée principalement aux frais de déplacements liés à leur projet de diffusion régionale ou internationale.

Les demandes sont étudiées par les membres du conseil d'administration du Poemart, selon les critères suivants : la valorisation de la création locale, les perspectives de développement et le modèle économique. Une vingtaine de projets est soutenue chaque année.

<https://www.poemart.nc/poemart/le-projet>

* Industries créatives

Projet régional de développement des industries culturelles et créatives AFD-COI

Descriptif : En février 2022 l'**Agence française de développement (AFD)** octroie un financement de 5,1 millions d'euros pour un projet culturel porté par la **Commission de l'Océan Indienne (COI)**. L'un des axes du projet est de soutenir les initiatives créatives et la diversification de l'offre et, dans ce cadre, des soutiens à la mobilité sont prévus.

Les bénéficiaires du projet sont les États membres de la COI (Union des Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles) ainsi que le Mozambique. La Réunion, non-bénéficiaire direct du projet, fait partie de son prisme d'intervention du projet.

L'objectif de ce projet est de construire des sociétés humaines plus inclusives en adoptant une approche transformative et intersectionnelle. A travers la stimulation du secteur culturel régional, il est attendu une meilleure cohésion sociale, un renforcement du sentiment d'appartenance régionale et un développement économique local lié à la structuration des acteurs culturels et de leur écosystème. En ciblant les acteurs culturels et les filières créatives, le projet participera également à la dynamisation des industries culturelles et créatives qui sont de nature à agir comme des leviers importants du développement socio-économique, tant à l'échelle locale qu'à l'échelle régionale. Le soutien apporté aux acteurs et filières des ICC devra, en outre, permettre d'accompagner la reprise économique et sociale post-Covid, par le renforcement des filières, des métiers, des formations et par l'appui à l'innovation, à la gouvernance. L'un des axes du projet est de soutenir les initiatives créatives et la diversification de l'offre et, dans ce cadre, des soutiens à la mobilité sont prévus.

Partenaires : Hydea, Lalanbik (La Réunion), Observatoire des politiques culturelles en Afrique du Sud (OCPA). Temporalité: 2022-2027.

<https://www.commissionoceanindien.org/signature-culture-coi-afd/>

Programme ACP-UE Culture

Descriptif : Initiative conjointe de l'**Union européenne (UE)** et de l'**Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP)** qui vise à renforcer la compétitivité des industries créatives ACP et leur accès aux marchés internationaux. Le dispositif est doté d'un budget de 26 millions d'euros répartis entre six pôles régionaux dont l'**Afrique de l'Est** (Comores, Seychelles, Madagascar, Maurice, Tanzanie, Kenya...), l'**Afrique Australe** (Mozambique...), les **Caraïbes** (Antigua et Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyane, Haïti, Jamaïque, Saint Kitts et Nevis, Sainte Lucie, Saint Vincent et Grenadines, Suriname, Trinidad et Tobago), et le **Pacifique** (Iles Cook, Fidji, Kiribati, Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Nauru, Niue, Palaos, Papouasie Nouvelle-Guinée, Iles Salomon, Samoa, Timor oriental, Tonga, Tuvalu, Vanuatu).

<https://www.acp-ue-culture.eu/soutien-aux-secteurs-de-la-culture-et-de-la-creation-dans-les-pays-acp/>

Transcultura

Descriptif : Transcultura, qui est financé par l'**Union européenne**, est le plus grand programme de l'**UNESCO** dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Transcultura, dont le principal groupe cible est la jeunesse, est axé sur deux lignes d'action principales, la première étant la professionnalisation du secteur culturel dans les Caraïbes et, la seconde, la création d'opportunités pour les jeunes professionnel·e·s de la culture, par le biais de l'entrepreneuriat, des échanges culturels et de la promotion du tourisme culturel durable.

<https://fr.unesco.org/news/lunesco-lue-presentent-programme-transcultura-aux-ambassadeurs-caraibes-cuba>

The CIIF List - Creative Industry Profiles for the Caribbean

Descriptif : Le **Cultural and Creative Industries Innovation Fund (CIIF)** de la **Banque Caribéenne de Développement** a élaboré des profils des industries créatives en 2020 afin d'identifier les principaux obstacles à leur croissance dans cette région.

<https://www.caribank.org/publications-and-resources/resource-library/sourcebook/ciif-list-creative-industry-profiles-caribbean/>

* Aides pour des subventions européennes

Préfinancement de subventions européennes et d'Etat

Descriptif : L'Agence française de développement répond aux besoins de financement de court terme des acteurs publics en préfinançant les subventions européennes, d'État ou de la Caisse d'allocations familiales (CAF). Ce préfinancement permet d'avancer la trésorerie nécessaire au paiement des entreprises mobilisées pour la réalisation des investissements des acteurs publics; et le cas échéant, de compléter un prêt d'investissement.

<https://martinique.aides-territoires.beta.gouv.fr/5f5b-prefinancement-de-subventions-europeennes-et/>

* Jeunes / étudiant·e·s

Aide à la formation culturelle et artistique

Descriptif : La Collectivité Territoriale de Martinique attribue des bourses à des étudiant·e·s âgé·e·s de moins de 27 ans pour suivre des formations non dispensées en Martinique dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre, des arts visuels, et de l'audiovisuel.

<https://www.collectivitedemartinique.mq/dispositif-de-bourses-a-la-formation-culturelle-et-artistique/>

Jeunesse / Vie associative de l'Académie de Mayotte

Descriptif : La page ressources de l'Académie de Mayotte inclut différents dispositifs pour la mobilité des étudiant·e·s et des jeunes aux niveaux international et européen.

<https://www.ac-mayotte.fr/relations-internationales-et-mobilite-121714>

France Volontaires

Descriptif : France Volontaires est la plateforme française du volontariat international d'échange et de solidarité. Deux de ses champs d'action :

- 1) donner une nouvelle dimension aux projets culturels, grâce à l'implication des volontaires
- 2) faciliter l'engagement volontaire des jeunes des Outre-Mer. L'antenne en Nouvelle-Calédonie soutient et accompagne la mobilité, le désir d'ouverture, et l'engagement solidaire des jeunes calédonien·ne·s par le biais de dispositifs de volontariat dans la région du Pacifique. L'antenne de La Réunion soutient et accompagne la mobilité et la formation des jeunes réunionnais et mahorais par la mise en place de programmes de volontariat international d'échange et de solidarité dans les pays voisins de la région Afrique australe et océan Indien.

<https://france-volontaires.org>

Ressources bibliographiques (sélection)

Pratiques culturelles à La Réunion et à Mayotte par Maryse Dehon et Amandine Louguet, Collection Culture études, deux fascicules de 16 p., département des études, de la prospective et des statistiques, ministère de la Culture, juillet 2022

<https://www.culture.gouv.fr/Actualites/Outre-mer-vitalite-des-langues-et-pratiques-culturelles-locales-a-La-Reunion-et-a-Mayotte>

Pratiques culturelles en Guadeloupe, Martinique et Guyane par Amandine Louguet, Antonin Creignou, Baptiste Raimbaud, Collection Culture études, trois fascicules de 12 p., département des études, de la prospective et des statistiques, ministère de la Culture, octobre 2021

<https://www.culture.gouv.fr/Actualites/Les-cultures-locales-plebiscitees-dans-les-Outre-mer>

Page ressource du ministère de la Culture : *dispositifs de soutien pour le PCI (Patrimoine Culturel Immatériel) en outre-mer*

<https://www.culture.gouv.fr/fr/Thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/Pour-les-acteurs-de-la-sauvegarde/Le-Patrimoine-culturel-immateriel-en-Outre-mer/Dispositifs-de-soutien-pour-le-PCI-en-outre-mer>

Participation des Pays et Territoires d'Outre-mer aux programmes de l'Union européenne 2014 - juillet 2020, 2020

Rapport de l'OCTA (association des pays et territoires d'outre-mer de l'Union européenne. Focus sur Aruba, Bonaire, Polynésie française, Terres australes et antarctiques françaises (TAAF), Groënland, Nouvelle-Calédonie, Saba, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Eustache, Sint Maarten, Wallis-et-Futuna.

https://www.overseas-association.eu/fr/rapport-de-locta_participation-des-ptom-aux-programmes-de-lue/

Liens vers les DAC / DCJS et les missions aux affaires culturelles (qui peuvent avoir des lettres d'informations et/ou partager des appels ou aides en cours)

DAC Guadeloupe

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Dac-Guadeloupe>

DCJS Guyane

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/DCJS-Guyane>

DAC Martinique

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/DAC-Martinique>

(article 'actions et diffusion à l'international', notamment dans la Caraïbe, avec l'Afrique etc.):

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/DAC-Martinique/Disciplines-et-secteurs/Spectacle-vivant-Aides-deconcentrees-2023>

DAC La Réunion

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Dac-de-La-Reunion>

DAC Mayotte

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/DAC-Mayotte>

Mission aux affaires culturelles: Polynésie française

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Mission-aux-affaires-culturelles-de-Polynesie-Francaise>

Missions aux affaires culturelles: Nouvelle Calédonie

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Mission-aux-affaires-culturelles-de-Nouvelle-Caledonie>

Mission aux affaires culturelles: Saint-Pierre-et Miquelon

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Mission-aux-Affaires-Culturelles-de-Saint-Pierre-et-Miquelon>

Liens vers les représentations de l'Etat

Préfectures et hauts-commissariats (inclus : territoires de l'océan Atlantique, territoires de l'océan Indien et territoires de l'océan Pacifique)

<https://www.outre-mer.gouv.fr/acteurs-des-outre-mer/les-prefectures-et-hauts-commissariats>

Annexe 1

Liste indicative des pays à proximité géographique des territoires ultramarins français (créée dans le but d'établir un périmètre de recherches focalisé sur une proximité géographique d'actions)

Martinique | Guadeloupe | Saint-Barthélemy | Saint-Martin

- Cuba
- Haïti
- République dominicaine
- Jamaïque
- Trinité-et-Tobago
- Bahamas
- Barbade
- Sainte-Lucie
- Saint-Vincent-et-les-Grenadines
- Grenade
- Antigua-et-Barbuda
- Dominique
- Saint-Christophe-et-Niévès
- Caraïbes néerlandaises (Curaçao, Aruba, Saint-Martin, Bonaire, Saint-Eustache, Saba)
- Territoires britanniques d'outre-mer aux Antilles (Anguilla, Bermudes, Îles Caïmans, Îles Vierges britanniques, Montserrat, Îles Turks et Caicos)
- Territoires non-incorporés et organisés américains aux Antilles (Porto Rico + les îles Vierges des États-Unis: Saint Thomas, Saint John et Sainte Croix)

Guyane

- Brésil
- Suriname
- Guyana
- Venezuela

Saint-Pierre-et-Miquelon

- Canada

La Réunion | Mayotte

- Union des Comores
- Les Seychelles
- Madagascar
- Maurice
- Mozambique
- Afrique du Sud
- Tanzanie
- Kenya

Polynésie française | Wallis-et-Futuna | Nouvelle-Calédonie

- Timor oriental
- Fidji
- Îles Salomon
- Vanuatu
- Samoa
- Kiribati
- Micronésie
- Tonga
- Îles Marshall
- Palaos
- Tuvalu
- Nauru
- Îles Cook
- Guam, Samoa américaines, Îles Mariannes du Nord (territoires des États-Unis)

Annexe 2

Biographies des chercheuses

Cynthia PHIBEL est diplômée de l'IRAVM (actuel Campus Caraïbéen des Arts, Martinique), de Paris I, Paris 8 et l'EAC Paris en histoire de l'art et management de projet culturel. Elle travaille en tant qu'artiste et responsable de projets culturels. Elle est la fondatrice et présidente d'Artistik Rézo Caraïbes, une agence d'ingénierie culturelle basée en Martinique. Elle préside également l'association, loi 1901, Les Amis de Artistik Rézo Caraïbes et Télumée Productions en Guadeloupe. Après avoir mis en place, entre 2015 et 2020, la ligne éditoriale de la programmation culturelle au Mémorial ACTe, elle est actuellement en charge du développement artistique et culturel, ainsi que de la politique des publics de l'ancienne usine à sucre de Beauport à Port-Louis (Guadeloupe). En tant que photographe et plasticienne, elle a participé à plusieurs expositions et résidences en Europe, aux Etats-unis, en Guyane, et en Afrique. Depuis vingt ans, Cynthia mène un travail de recherche sur l'histoire des pratiques esthétiques aux Antilles francophones. Elle coordonne le SODAVi Guadeloupe (Schéma d'Orientation pour le Développement des Arts Visuels en Guadeloupe). Membre de la commission d'expert-e-s en spectacle vivant (DAC Guadeloupe, Martinique), elle est également intervenante en milieu scolaire dans les filières arts visuels et spectacle vivant.

Nathalie GONTHIER est commissaire d'exposition indépendante. De 2016 à 2022, elle a été en charge de la programmation des expositions et des résidences à la Cité des Arts de La Réunion. De 2008 à 2011, elle a dirigé Le Fonds régional d'art contemporain de La Réunion (FRAC Réunion). Elle a mis en place plusieurs événements dans les domaines de la photographie, des arts dans l'espace public, du design et de la mode. De 2003 à 2008, elle a été chargée de la programmation des arts visuels pour la Ville de Saint-Denis à La Réunion. En 2009, elle a assuré le commissariat pour l'océan Indien, l'Afrique du sud et australe de la Biennale de l'image PHOTOQUAI au Musée du Quai Branly à Paris. En 2017, elle est commissaire associée des Rencontres africaines de la Photographie de Bamako. Originaire de l'Ile de La Réunion, elle est actuellement conseillère pour les arts visuels au sein du Conseil de la Culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) de La Réunion.

ON
THE
MOVE

On the Move avec le soutien du ministère de la Culture,
*Guide des financements de la mobilité internationale
pour les artistes et professionnel-le-s de la culture, Focus
sur les territoires ultramarins français, Édition 2022-2023.*

Soutenu par



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*